

GENERALI, ASSUREUR DES PASSIONNÉS DE L'ÉQUITATION

La licence de la Fédération Française d'Équitation inclut une assurance Generali. Voici donc un point sur les garanties de la licence pour que tout soit clair.

L'assurance Generali de la licence de la FFE

La licence de la Fédération Française d'Équitation inclut une assurance Generali. Nombre de cavaliers l'ignorent ou ne savent pas précisément dans quelles circonstances ils sont protégés ou non. Voici donc un point sur les garanties de la licence pour que tout soit clair.

Les garanties incluses dans la licence

Tout cavalier titulaire de la licence de la Fédération Française d'Équitation est couvert par une assurance Generali

- dans le cadre d'un club ou à titre privé, non-professionnel et/ou non-lucratif ;
- y compris avec une voiture hippomobile que le licencié soit conducteur ou non ;
- en tout lieu dans le monde entier.

Le licencié n'a aucune démarche à effectuer ni aucun supplément à payer pour bénéficier de cette assurance.

Elle comprend les garanties suivantes :

- responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés par le licencié ;
- versement d'un capital en cas d'invalidité permanente supérieure à 10 % ou de décès du cavalier suite à un accident ;
- remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, hospitaliers et dentaires ;
- prise en charge des frais de rapatriement et de recherche de cavalier.

Les options supplémentaires et les autres assurances

Vous avez la possibilité de souscrire des extensions de garanties et des garanties supplémentaires payantes :

- majoration des garanties incluses dans la licence ;
- préjudice esthétique suite à un accident ;
- responsabilité civile propriétaire d'équidé avec assistance « cheval » 24 h/24 ;
- versement d'un capital en cas de décès de l'animal suite à un accident ou une maladie et en cas de vol ;
- prise en charge des frais vétérinaires ;
- responsabilité civile chasse ;
- en traînement chevaux de course.

Pour en savoir plus, contactez Equi#Generali au 02 31 06 08 09 ou [découvrez le site Web dédié à l'assurance cheval](#)

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.